

TRANSPORTS CLAUDINE

Séviac

32 250 MONTREAL

Toulon, le 29 juillet 2022

ATTESTATION D'ASSURANCE

Compagnie : MMA

Nous soussignés, Cabinet ARILIM Assurances – 288, rue Michel Audéoud – 83000 TOULON

certifions que l'assuré TRANSPORTS CLAUDINE a souscrit un contrat d'assurance n°144028917.

La présente attestation est valable pour la période comprise entre le 01/04/2022 et le 31/03/2023.

Ce contrat garantit l'assuré pour son activité de convoyage de véhicules légers.

Les garanties	Montants de garanties	Franchises
Responsabilité Civile Automobile		
Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs	illimité 100 millions d'euros	Néant
Dommages tous accidents	VRDE	750€
Vol et tentative de vol	VRDE	750€
Incendie	VRDE	750€

Cette attestation, délivrée sous réserve du bon paiement des cotisations n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assurance.

Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage la Compagnie que dans les limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Toulon, le 29 juillet 2022.

Pour servir et valoir ce que de droit.

